

LOUER POUR L'EMPLOI BAILLEURS

Ce dispositif mis en place par Action Logement permet aux **propriétaires bailleurs** de s'assurer des revenus locatifs et de **valoriser son investissement en obtenant un financement pour le rénover et une sécurité de location** proposant une nouvelle offre de services gratuits.

Objectifs

Favoriser l'accès au **logement privé des salariés en mobilité professionnelle ou nouvellement embauchés** en leur offrant un logement de qualité.

Apporter un **système « gagnant-gagnant » pour le propriétaire et le locataire.**

Quelles conditions ?

Les propriétaires bailleurs s'engagent à mettre à disposition leur logement en faveur d'un **locataire labellisé**. Il doit fixer un loyer **plafonné** et obtient des avantages à travers des volants d'aides et autres services attractifs.

Les avantages pour le propriétaire bailleur

Fiabilité des locataires.

Sécurité contre les impayés et dégradations sans frais, **garantie de continuité de loyers** entre deux relocations ou prise en charge du loyer vacant (contrat de cautionnement VISALE).

Prise en charge des honoraires de mise en location (agences immobilières partenaires).

Financement pour la rénovation jusqu'à 15 000 € d'aide pour améliorer la performance énergétique.

Jusqu'à 30 000 € d'emprunt à un **taux de 1%** pour financer les travaux.

Plus d'informations sur <https://www.actionlogement.fr/louer-pour-emploi-bailleurs>